

# Concours Agricole Départemental 2019

## Règlement particulier à la race bovine Charolaise

Les inscriptions se feront en ligne sur [logiconcours.com](http://logiconcours.com) ; il vous suffira de vous connecter à votre espace (ou en créer un). Les inscriptions seront ouvertes le 24 mars 2019.

**La date limite des inscriptions est fixée au : Dimanche 14 Avril inclus !**

**Au-delà, le système informatique sera fermé et refusera donc toute nouvelle inscription.**

### Conditions d'admission

Les animaux participant au concours devront être :

- conformes au règlement sanitaire du concours d'élevage des TERRALIES
- inscrits à l'état civil bovin de la race Limousine et munis de leur certificat d'inscription ;
- issus d'un élevage adhérent au Contrôle de croissance. Une dérogation peut être accordée aux élevages en phase de démarrage d'atelier (cf Art 2 du Règlement Général).

Tous les animaux présentés devront concourir sur le ring.

### Les Sections

La commission se réserve le droit de scinder des sections si le nombre d'animaux présentés dans la section est trop important, ou de regrouper des sections si le nombre d'animaux inscrits est insuffisant.

*Âges indicatifs, susceptibles d'être modifiés par les organisateurs en fonction des engagements*

#### Animaux mâles :

- **Section M1** : Mâles de moins de 6 mois
- **Section M2** : Mâles de 6 à 12 mois
- **Section M3** : Mâles de 12 à 18 mois
- **Section M4** : Mâles de 18 à 26 mois
- **Section M4** : Mâles de plus de 3 ans

#### Animaux femelles

- **Section F1** : Génisses de moins de 6 mois
- **Section F2** : Génisses de 6 à 12 mois
- **Section F3** : Génisses de 12 à 18 mois
- **Section F4** : Génisses de 18 à 30 mois
- **Section F5** : Femelles de plus de 36 mois non suitées
- **Section F6** : Vaches suitées

## Prix de Championnat

Ne pourront concourir aux prix de championnat que les animaux ayant obtenu un premier prix dans leur section.

**Prix de championnat Veaux Mâles de l'année** : concourent pour ce prix, le 1<sup>er</sup> des sections M1 et M2

**Prix de championnat Mâle** : concourent pour ce prix, le 1<sup>er</sup> des sections M3, M4 et M5

**Prix de championnat Veaux femelles de l'année** : concourent pour ce prix, la 1<sup>ère</sup> des sections F1 et F2

**Prix de championnat Génisses** : concourent pour ce prix, la 1<sup>ère</sup> des sections F3 et F4 (**1<sup>ère</sup> des sections F3 & F4**)

**Prix de championnat Femelle Adulte** : concourent pour ce prix, la 1<sup>ère</sup> des sections F5 et F6

## Prix spéciaux

**Prix de Synthèse** (vache indexée).

Le classement se fera par une synthèse entre conformation et qualification

Pour tous problèmes non prévus dans le règlement général ou le règlement du concours Charolais, une commission réunie sous l'égide du Président de la SDA, du Commissaire Général, et du Président du syndicat Charolais 22 statuera.